



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

« L'État s'engage pour l'archipel »

Monsieur Henri JEAN, préfet de Saint-Pierre et Miquelon, a accordé les financements suivants :

Objet du financement	Montant du financement
Convention de financement relative à l'organisation de manifestations au titre du bicentenaire du retour des îles Saint-Pierre et Miquelon à la France à l'association Célébrations 2016.	30 000,00 €
Convention de financement relative à la mise en opérationnalité et du fonctionnement d'un « Point d'accueil et d'écoute-jeunes » au GIP EMVIE.	20 000,00 €
Arrêté portant attribution à la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon de la dotation globale d'équipement des départements pour l'année 2015.	1 399 156,68 €
Arrêté portant attribution à la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon de la dotation globale d'équipement des départements au titre du 1 ^{er} trimestre 2016.	68 898,35€
Convention de financement dans le cadre du contrat de développement 2015-2018 relative à l'étude sur les risques littoraux et les changements climatiques au titre de l'année 2016 au bureau de recherches géologiques et minières.	14 800,00€
Décision portant attribution d'une subvention à l'association « Sauvegarde du patrimoine de l'archipel » au titre de l'année 2016, pour la restauration du bâtiment classé « ensemble Morel » ainsi que pour la maintenance et la valorisation du patrimoine classé à l'île aux Marins.	90 000,00 €